



**Communiqué de presse
Béthune, le 11 octobre 2013**



Mise à grand gabarit de la liaison fluviale Bray-Nogent : VNF poursuit l'étude du projet

Jeudi 3 octobre 2013, le Conseil d'Administration de Voies Navigables de France a autorisé la poursuite de la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. L'établissement va donc poursuivre les études préalables à la déclaration d'utilité publique, en prenant en compte les apports de l'étape préliminaire.

La mise à grand gabarit de la liaison fluviale Bray-Nogent, qui permettra de relier de manière homogène les ports de Nogent-sur-Seine au bassin parisien et au-delà, aux ports du Havre et de Rouen, **a été retenue par le gouvernement, le 9 juillet dernier, au titre des priorités d'investissement en matière d'infrastructures de transport, la Commission Mobilité 21** ayant notamment estimé que *« ce projet est de nature à favoriser un report modal de trafic important »*.

Un projet concerté et enrichi grâce à l'étape préliminaire

À l'issue du débat public qui s'est tenu du 2 novembre 2011 au 17 février 2012, VNF, maître d'ouvrage du projet, a poursuivi les études en retenant le scénario permettant l'accès des bateaux de classe Va (2 500 tonnes) jusqu'à Nogent-sur-Seine. Le débat public avait en effet conforté ce scénario comme le meilleur pour concilier les différents enjeux : développement économique, respect du régime hydraulique de la Seine, protection des milieux naturels, approvisionnement en eau potable et neutralité du projet en cas de crue.

En juin 2012 VNF s'était engagé à mettre en place une étape préliminaire aux études préparatoires avant l'enquête publique, afin d'apporter des réponses aux questions soulevées lors du débat public par les acteurs du territoire et le public. De nouvelles études ont ainsi été lancées depuis un an, et dans la continuité de la concertation initiée depuis les études préalables, les collectivités locales, les acteurs socio-économiques, le monde associatif et le public ont été associés à cette étape préliminaire, sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public. Neutralité hydraulique, compatibilité avec le projet de la Bassée, devenir des anciens méandres de la Seine, suivi faune-flore, navigation, prise en compte de l'environnement, tourisme, paysage..., de nombreux thèmes ont ainsi été abordés, qui ont conduit à réorienter certaines études et certaines caractéristiques du projet.

C'est donc désormais avec un projet enrichi que VNF va engager les études préparatoires à l'enquête publique, tout en poursuivant la démarche de concertation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

Aujourd'hui, en vue de la préparation de l'enquête publique, Marc Papinutti, Directeur général de VNF, s'engage à *« poursuivre la concertation avec les acteurs du territoire pour approfondir en particulier les études engagées avec eux au cours de l'étape préliminaire. Une étude*

d'impact sera réalisée afin d'apprécier toutes les conséquences, notamment environnementales, du projet, en vue de constituer le dossier d'enquête publique. »

Les études lancées lors de l'étape préliminaire se poursuivront jusqu'au printemps 2014 et une réunion publique se tiendra début décembre. Le projet aborde maintenant la phase préparatoire à l'enquête publique. L'objectif est d'affiner la conception du projet afin d'en préciser les caractéristiques.

Un projet stratégique pour répondre à la croissance du trafic fluvial

Alors que le trafic fluvial sur la Seine à grand gabarit connaît une forte croissance depuis une dizaine d'années, une partie de la Seine en amont de Paris, la « Petite Seine », est freinée dans son développement par la capacité de l'infrastructure navigable, limitant le tonnage des bateaux entre l'écluse de la Grande Bosse et Nogent-sur-Seine, par rapport au reste du réseau navigable de la Seine Amont.

Le projet Bray-Nogent a pour ambition de répondre à la demande de trafic croissante en étendant le réseau à grand gabarit de l'axe Seine jusqu'à Nogent-sur-Seine. Cet aménagement permettra ainsi de relier de manière homogène les ports de Nogent-sur-Seine au bassin parisien et au-delà, aux ports du Havre, de Rouen et du nord de l'Europe.



A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Etablissement public administratif de 4 700 agents, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

LES MISSIONS DE VNF

- ❖ Gérer, entretenir et exploiter 6 700 km de fleuves, canaux et rivières aménagés, plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public bord à voie d'eau.
- ❖ Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures nouvelles en cohérence avec le réseau européen.
- ❖ Aménager et valoriser le domaine public fluvial (DPF).
- ❖ Développer le transport fluvial et l'ensemble des activités connexes.
- ❖ Favoriser le report modal et les logistiques multimodales.
- ❖ Mettre en œuvre une politique de développement de la voie d'eau et de ses usages.
- ❖ Participer au développement et à l'aménagement durable des territoires.
- ❖ Favoriser l'implantation d'espaces industriels, logistiques et le développement touristique.
- ❖ Encourager et développer la production d'énergies douces.
- ❖ Optimiser la gestion de l'eau et de ses usages.

Voies navigables de France
Direction de la communication
Pauline Leybold
01 80 50 02 05
pauline.leybold@vnf.fr

Agence de presse
Comfluence
Blandine Guyon
blaindine.guyon@comfluence.fr
T. 01 40 07 98 27
Vanessa Ibarlucea
vanessa.ibarlucea@comfluence.fr
T. 01 40 07 98 20